RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX (CIVB)

Le CIVB a demandé une extension de son accord triennal interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour la campagne 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CIVB 2020-2023 »* ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :	**CIVB**		
Période	**2020**	**2021**	**2022**
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : **connaissance marchés**	1 050	1 100	1300
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) : **Contrats types + déclarations**	100	100	100
d) commercialisation; Objet et description de la ou les action(s) : **aide à la commercialisation**	900	1000	1100
e) protection de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : **environnement**	750	900	900
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action(s) : **promotion**	17 900	19 800	22 000
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : **protection AOC**	1 100	1 200	1 300
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : **qualité produits**	700	800	900
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : **méthodes culturales**	1 100	1 200	1 400

Le président du CIVB
Bernard FARGES

